

Chapitre 2: Clients douteux ou litigieux

Janvier, 2017

DÉFINITIONS

- ▶ **Principe de prudence:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Principe de prudence:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Principe de prudence:** Ce principe doit en tout cas être observé. Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur.

DÉFINITIONS

- ▶ **Principe de prudence:** Ce principe doit en tout cas être observé. Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur.
- ▶ **Provision pour dépréciation:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Principe de prudence:** Ce principe doit en tout cas être observé. Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur.
- ▶ **Provision pour dépréciation:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Principe de prudence:** Ce principe doit en tout cas être observé. Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur.
- ▶ **Provision pour dépréciation:** est la constatation comptable d'une diminution de valeur d'un élément d'actif, précise quant à sa nature, mais incertaine quant à sa réalisation, que des événements survenus ou en cours rendent prévisibles à la date de l'inventaire.

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:*

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:*

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:* dépréciation est jugée probable et non irréversible

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:* dépréciation est jugée probable et non irréversible
 - ▶ *amortissement:*

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:* dépréciation est jugée probable et non irréversible
 - ▶ *amortissement:*

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:* dépréciation est jugée probable et non irréversible
 - ▶ *amortissement:* dépréciation est jugée certaine et irréversible

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:* dépréciation est jugée probable et non irréversible
 - ▶ *amortissement:* dépréciation est jugée certaine et irréversible
- ▶ **Provision pour dépréciation:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision*: dépréciation est jugée probable et non irréversible
 - ▶ *amortissement*: dépréciation est jugée certaine et irréversible
- ▶ **Provision pour dépréciation:**

DÉFINITIONS

- ▶ **Image fidèle du patrimoine:** situation du patrimoine en tenant compte des amortissements et des provisions pour dépréciation.
- ▶ **Certitude et réversibilité:**
 - ▶ *provision:* dépréciation est jugée probable et non irréversible
 - ▶ *amortissement:* dépréciation est jugée certaine et irréversible
- ▶ **Provision pour dépréciation:** constatation comptable d'un amortissement de la valeur d'un élément de l'actif résultant des causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

RECLASSEMENT DES CRÉANCES

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

RECLASSEMENT DES CRÉANCES

- ▶ Il suffit de sortir ou créditer le compte *Client* et reclasser cette même créance dans le compte *Clients douteux* en débitant ce compte.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

RECLASSEMENT DES CRÉANCES

- ▶ Il suffit de sortir ou créditer le compte *Client* et reclasser cette même créance dans le compte *Clients douteux* en débitant ce compte.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

RECLASSEMENT DES CRÉANCES

- ▶ Il suffit de sortir ou créditer le compte *Client* et reclasser cette même créance dans le compte *Clients douteux* en débitant ce compte.

4013 Clients douteux (A↑) D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

RECLASSEMENT DES CRÉANCES

- ▶ Il suffit de sortir ou créditer le compte *Client* et reclasser cette même créance dans le compte *Clients douteux* en débitant ce compte.

4013	Clients douteux	(A↑)	D
4011	à Client	(A↓)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ En constituant une provision, nous augmentons les charges l'entreprise et en effectuant une correction de valeur nous réduisons l'actif.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ En constituant une provision, nous augmentons les charges l'entreprise et en effectuant une correction de valeur nous réduisons l'actif.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ En constituant une provision, nous augmentons les charges l'entreprise et en effectuant une correction de valeur nous réduisons l'actif.

635	DCV sur créance de l'actif circulant	(Ch.↑)	D
-----	--------------------------------------	--------	---

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ En constituant une provision, nous augmentons les charges l'entreprise et en effectuant une correction de valeur nous réduisons l'actif.

635	DCV sur créance de l'actif circulant	(Ch.↑)	D
4019	à Clients – correction de valeur (C.V.)	(A↓)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CRÉANCES DEVENUES IRRÉCOUVRABLES

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CRÉANCES DEVENUES IRRÉCOUVRABLES

- ▶ Lorsqu'une créance est irrécouvrable, nous pouvons immédiatement comptabiliser ceci sans passer par le compte *Clients douteux*.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CRÉANCES DEVENUES IRRÉCOUVRABLES

- ▶ Lorsqu'une créance est irrécouvrable, nous pouvons immédiatement comptabiliser ceci sans passer par le compte *Clients douteux*.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CRÉANCES DEVENUES IRRÉCOUVRABLES

- ▶ Lorsqu'une créance est irrécouvrable, nous pouvons immédiatement comptabiliser ceci sans passer par le compte *Clients douteux*.

645	Pertes sur créances irrécouvrables	(Ch.↑)	D
-----	------------------------------------	--------	---

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CRÉANCES DEVENUES IRRÉCOUVRABLES

- ▶ Lorsqu'une créance est irrécouvrable, nous pouvons immédiatement comptabiliser ceci sans passer par le compte *Clients douteux*.

645	Pertes sur créances irrécouvrables	(Ch.↑)	D
461411	TVA en aval 17%	(P↓)	D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CRÉANCES DEVENUES IRRÉCOUVRABLES

- Lorsqu'une créance est irrécouvrable, nous pouvons immédiatement comptabiliser ceci sans passer par le compte *Clients douteux*.

645	Pertes sur créances irrécouvrables	(Ch.↑)	D
461411	TVA en aval 17%	(P↓)	D
4011	à Clients	(A↓)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ Dans le cas d'un changement dans la valeur de la provision, nous allons d'abord annuler l'ancienne provision et enregistrer la nouvelle provision.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ Dans le cas d'un changement dans la valeur de la provision, nous allons d'abord annuler l'ancienne provision et enregistrer la nouvelle provision.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ Dans le cas d'un changement dans la valeur de la provision, nous allons d'abord annuler l'ancienne provision et enregistrer la nouvelle provision.

4019 CV sur compte de client

(A↑) D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ Dans le cas d'un changement dans la valeur de la provision, nous allons d'abord annuler l'ancienne provision et enregistrer la nouvelle provision.

4019	CV sur compte de client	(A↑)	D
735	à Reprises de CV sur créance de l'actif	(Pr.↑)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ Dans le cas d'un changement dans la valeur de la provision, nous allons d'abord annuler l'ancienne provision et enregistrer la nouvelle provision.

4019	CV sur compte de client	(A↑)	D
735	à Reprises de CV sur créance de l'actif	(Pr.↑)	C
635	DCV sur créances de l'actif circulant	(Ch.↑)	D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

- ▶ Dans le cas d'un changement dans la valeur de la provision, nous allons d'abord annuler l'ancienne provision et enregistrer la nouvelle provision.

4019	CV sur compte de client	(A↑)	D
735	à Reprises de CV sur créance de l'actif	(Pr.↑)	C
635	DCV sur créances de l'actif circulant	(Ch.↑)	D
4019	à CV sur compte de client	(A↓)	C